

Espace entreprendre

PARTENAIRE DE RÉUSSITE !



Bien que diplômé d'une école supérieure de commerce, Nicolas Basso, à l'heure de monter son agence de création de sites Internet*, s'est tourné vers l'Espace Entreprendre de la CCI du Var. Son objectif : profiter des services offerts aux entrepreneurs et de "l'opportunité de disposer de l'expertise des différents interlocuteurs en un même lieu". Retour sur une genèse.

« J'étais en recherche d'interlocuteurs dans la phase de création, car c'est une phase au cours de laquelle il ne faut pas s'isoler. Les « Matinées pour entreprendre »

que propose la CCI du Var, offrent une bonne vision d'ensemble des choix stratégiques de démarrage comme le statut juridique ou la rédaction d'un business plan. Les sessions de travail portent également sur l'évaluation de son projet et sur les grands axes à ne pas perdre de vue. On est ensuite aiguillés vers les aides existantes, financières ou autres, les plus adaptées à son projet. »

Une fois ce « prédiagnostic » achevé, la CCI du Var va proposer de passer à une étude plus personnalisée du projet où sera abordée la véritable problématique de la jeune entreprise. Dès ce stade, experts-comptables ou avocats partenaires de la CCI du Var interviennent pour des consultations plus techniques. Viennent ensuite les 6 jours de formation proposés pour finaliser le projet. « Six jours pour entreprendre » pendant lesquels les porteurs de projets travaillent en équipe sur leurs cas personnels, en envisagent précisément tous les aspects et tissent, en même temps, des liens entre futurs entrepreneurs.

Un suivi jusqu'à la 3^e année d'activité

« Ce que j'apprécie également, ce sont les entretiens de suivi, poursuit Nicolas. Périodiquement, ils me permettent de faire un point avec une personne compétente qui a vu naître l'entreprise. C'est une bonne prise de recul. »

Une jeune entreprise bien accompagnée à sa création ou lors de sa reprise n'en reste pas moins très vulnérable durant les premières années de sa vie, et c'est pour cette raison que l'Espace Entreprendre poursuit son action jusqu'à la troisième année d'activité. Ce suivi post création ou post reprise comprend notamment une veille réglementaire et des réunions d'informations thématiques et collectives sur les sujets du quotidien d'une entreprise, animées par des experts en ces matières, et le tout, gratuitement.

CCIV Espace Entreprendre

04 94 22 81 38

espace.entreprendre@var.cci.fr

*www.metycea.com